

## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

# PEROU

### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- Passeport valide au moins 6 mois à compter de l'arrivée sur le territoire péruvien.
- Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Dans le cadre de nos programmations sur le Pérou qui inclut la visite du Machu Pichu, il est impératif de nous communiquer les informations passeport au moment de la réservation (numéro de passeport, date et lieu d'émission, date d'expiration, date de naissance). Ces informations sont primordiales pour réserver l'entrée du Machu Picchu et les vols intérieurs. Sans ces informations, nous ne garantissons pas l'entrée sur le site.
- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire. La règlementation péruvienne impose les conditions suivantes pour la sortie du Pérou des mineurs (moins de 18 ans):
- -Pour les mineurs, quelle que soit leur nationalité, accompagnés de leurs deux parents : justifier à l'aéroport qu'il s'agit bien des parents du mineur (justificatif tel que le livret de famille) ;
- -Pour les mineurs accompagnés d'un seul parent : les mineurs non péruviens ayant séjourné au Pérou moins de 90 jours sont exemptés d'autorisation de sortie.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés:

- Pour l'Amazonie, le vaccin contre la fièvre jaune est vivement recommandé (à pratiquer avant le départ dans un centre de vaccination agréé). Il est obligatoire pour se rendre au Vénézuéla depuis le Pérou (un certificat de vaccination peut être exigé).
- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### FORMALITÉS COVID

Depuis le 28 octobre 2022, toutes les mesures sanitaires ont été levées au Pérou. Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination, de rétablissement ou un résultat négatif de test pour la Covid-19.

Attention, le port du masque au Pérou reste obligatoire dans de nombre cas.

\*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valat pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution, rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 02/11/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages...